

Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Objectifs de formation

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements
- Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
- Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention
- Utiliser les aides à la manutention (matériels)
- Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées

Éléments de contenu - L'installation et le déplacement des personnes

- La physiologie du mouvement.
- Les éléments constitutifs d'un déplacement : rehaussement au lit, assis-debout, couché-debout ; les différents transferts.
- L'évaluation des capacités de la personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement.
- Le choix et l'utilisation d'un équipement ou la guidance verbale et non verbale adaptés aux capacités de la personne aidée, installation de la personne en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.
- Mobilisation, aide à la marche, déplacements.
- Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses.
- Les techniques de mobilisation et la prévention des risques pour la personne et pour le professionnel (approche théorique et pratique)
- L'identification des risques liés aux mobilisations des personnes et aux manutentions de matériels tant pour la personne aidée que pour le professionnel.

- Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain.
- Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des personnes.
- Les accidents dorso-lombaires.
- Les différentes techniques de manutention ; Les aides à la manutention.
- Techniques de prévention des accidents musculo-squelettiques.
- Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques.
- Prévention des chutes.

Compétence

Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

- Evaluer les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement
- Effectuer une guidance verbale et non verbale et/ou identifier les ressources humaines et matérielles adaptées
- Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe
- Utiliser les dispositifs d'aide à la mobilisation dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
- Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, alerter et prendre les mesures appropriées dans son champ de compétences
- Installer la personne en tenant compte de la singularité de la situation

Critères d'évaluation

Pertinence de l'évaluation des capacités de la personne et des choix effectués pour mobiliser ses ressources

- Les capacités d'une personne à réaliser les éléments constitutifs d'un déplacement ou d'une installation sont identifiées avec elle
- Les interventions prennent en compte cette évaluation
- L'adaptation des interventions (guidance et choix des équipements) à partir de cette évaluation est explicitée

Conformité des modalités d'installation et de mobilisation de la personne

- Les activités d'installation sont réalisées de manière appropriée
- La prise en compte de la demande et des besoins de la personne, de sa pathologie, de sa situation de handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux est explicitée
- Le choix des dispositifs d'aide à la mobilisation est approprié et validé en fonction des moyens mis à disposition
- Les procédures d'utilisation du matériel sont respectées
- Les règles de sécurité et d'ergonomie pour la personne sont prises en compte et appliquées
- Le confort, la pudeur sont pris en compte dans le respect de la personne
- Les règles de sécurité et d'ergonomie pour le soignant sont appliquées

Pertinence de l'installation du mobilier et du matériel de la chambre et de l'aménagement de l'espace

- Les règles de sécurité et d'ergonomie pour la personne et le groupe sont prises en compte
- L'état de la personne ou du groupe et leurs besoins sont pris en compte
- Le choix des matériels est approprié en fonction de la situation et des moyens disponibles L'aménagement de l'espace répond à la sécurité de la personne ou du groupe

Pertinence de l'identification des risques, pour la personne et pour soi-même, et des mesures prises

- Les risques pour la personne, liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués Les risques pour soi-même liés à la situation et la manière de les prévenir sont repérés et expliqués L'information sur les dysfonctionnements identifiés est transmise - Les mesures prises sont pertinentes

Activités

Domaine d'activité 2 (DA2) Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques

5. Installation et aide aux déplacements de la personne à partir de ses ressources et des techniques de mobilisation

- Identification des capacités de la personne à effectuer un déplacement
- Guidage de la personne dans ses déplacements et proposition de l'équipement ou de l'aide humaine le plus approprié pour pallier aux incapacités 3. Sécurisation de l'espace d'intervention
- Utilisation des dispositifs d'aide à la mobilisation et à la manutention dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie
- Repérage des situations à risque, signalement et mise en œuvre de mesures appropriées dans son champ de compétences 6. Prise en compte de la personne et de ces spécificités lors de son installation